



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/113

Objet : Approbation d'une convention d'aménagement d'un emplacement de conteneurs conclue avec la Commune de Lautrec et Messieurs CROUX

Monsieur le Président indique que le poste de collecte de déchets pour les habitants Route de Vielmur sur la commune de Lautrec fait l'objet d'une modification.

Le nouvel emplacement doit être disposé sur un terrain privé appartenant à Monsieur Pierre CROUX domicilié Rue de Lengouzy 81440 Lautrec et Monsieur Laurent CROUX Laurent domicilié Ste Catherine Chemin de Cantegrel 81440 Lautrec

La présente convention a pour but de définir le rôle de chacune des parties.

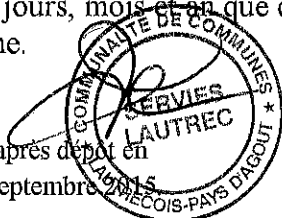
Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec la Commune de Lautrec et Messieurs et Madame CROUX pour l'aménagement et la mise en place de conteneurs sur le domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec la Commune de Lautrec et la famille CROUX pour l'aménagement d'un nouvel emplacement de conteneurs sur la parcelle n° 351 section D sur la Commune de Lautrec,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015



Le Président
Raymond GARDELLE

